



---

## SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2025-32

### MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 3001, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H1-126 ET P2-162

---

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ PAR CE RÈGLEMENT CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1

L'annexe « A » intitulée *Plan de zonage* du règlement de zonage 3001, tel qu'amendé, est modifiée en agrandissant la zone P2-162 à même une partie de la zone H1-126, le tout tel que montré à l'annexe « 1 » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### ARTICLE 2

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Valérie Gravel  
Présidente d'assemblée

---

Xavier-Antoine Lalande  
Maire

---

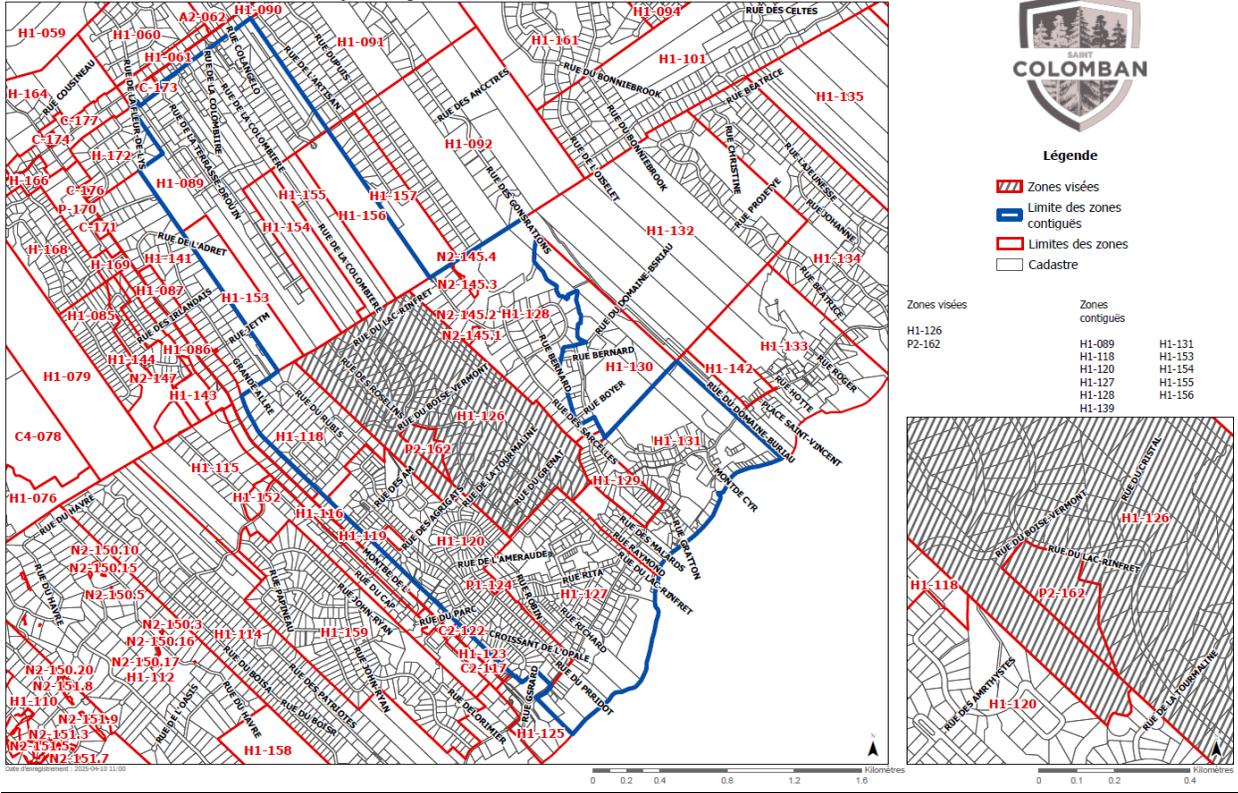
Léane Adam  
Greffière

Avis de motion :	13 mai 2025
Adoption du 1 <sup>er</sup> projet de règlement :	13 mai 2025
Consultation publique :	10 juin 2025
Adoption du 2 <sup>e</sup> projet de règlement :	10 juin 2025
Adoption du règlement :	
Entrée en vigueur :	

# ANNEXE « 1 »

## ZONES ACTUELLES

Zones actuelles et zones contiguës  
Projet de règlement 3001-2025-32



## ZONES MODIFIÉES

Zones modifiées et zones contiguës  
Projet de règlement 3001-2025-32

